

Eau, déchets, transports... le bilan à géométrie variable des dispositifs 1 %

Les dispositifs 1 % visent à renforcer la sécurité juridique des actions menées par les collectivités et leur permettent d'utiliser un budget dédié. Les résultats sont inégaux selon les domaines.

Ils portent le même nom, mais recourent des réalités très différentes, de par leur ancienneté ou l'accompagnement par des agences de l'Etat dédiées. Comparatif des dispositifs 1 % qui permettent aux collectivités d'utiliser un financement émanant d'un syndicat mixte ou d'une dotation annexe plutôt que du budget général.

01 Eau et assainissement : des acteurs historiques

Il s'agit du dispositif le plus ancien : créé par la loi n°2005-95 du 9 février 2005, dite « Oudin-Santini », le 1 % eau et assainissement est celui qui porte le plus de projets et donc de moyens. Et cela s'explique. « Le dispositif a permis aux collectivités d'être sécurisées juridiquement et cofinancées par les agences de l'eau », explique Pierre-Marie Grondin, directeur général du Programme solidarité eau (Ps-eau), un réseau d'acteurs historique dans le domaine, avec

trente ans d'expérience en matière de coopération décentralisée. Ces deux dernières années, les engagements s'élèvent à plus de 31 millions d'euros avec 175 collectivités impliquées, dont 80 % ont recours à la loi « Oudin-Santini ». « Cela a mis cinq à six ans pour percoler dans les collectivités. Ensuite, la constitution de fonds dédiés à l'eau au niveau de métropoles, ouverts à d'autres collectivités extérieures, a beaucoup aidé, et le soutien des agences de l'eau a donné de la visibilité et de la confiance. Il aura fallu encore cinq à six ans et les engagements du Forum mondial de l'eau à Marseille, en mars 2012, pour que cela avance plus », souligne le directeur de Ps-eau.

La métropole de Lyon (59 communes, 1,41 million d'hab.) a délibéré en 2005 sur un pourcentage de 0,4 % de ses recettes en eau potable et en assainissement à consacrer à des actions de solidarité internationale. « Deux dispositifs ont été mis en place : le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau et une coopération décentralisée avec la région Haute Matsiatra, à Madagascar », indique la responsable chargée de la solidarité inter-

nationale de la direction « eau et déchets » du Grand Lyon, Karine Blanc.

02 Déchets et énergies : un soutien encore insuffisant

Le 1 % déchets, créé par la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, et le 1 % énergies, issu d'un amendement à la loi « Oudin-Santini » en 2006, sont relativement peu utilisés. « Contrairement au 1 % eau, où, lorsqu'une collectivité met un euro, l'agence de l'eau abonde, l'Etat n'aide pas les projets 1 % déchets ou 1 % énergies », explique Nicolas Garnier, directeur général d'Amorce (*), à l'origine du dispositif.

Le directeur de la coopération décentralisée et des relations internationales au département des Yvelines, Mathieu Guérin, affirme : « nous pensons que de nombreuses synergies peuvent être envisagées, notamment en matière de valorisation pour l'assainissement liquide et solide, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'associer à la fois le 1 % eau et le 1 % déchets », dans un fonds spécial mis en place par le groupement d'intérêt public Yvelines

QUESTIONS À...



C. BELAVIA/LA GAZETTE

ANDRÉ VIOLA, vice-président de la Commission nationale de la coopération décentralisée et conseiller départemental (PS) de l'Aude

Quelles sont les principales nouveautés qu'apporte la loi du 4 août 2021 ?

J'en vois trois : d'abord, sur l'ensemble du texte, on constate une reconnaissance du rôle des collectivités. Il place la diplomatie des territoires comme un enjeu. Ensuite, des moyens supplémentaires leur seront donnés. Toute la question sera de voir comment utiliser ces nouvelles sommes pour atteindre le 0,7 % du budget, qui est un engagement fort. Et le troisième volet, plus pratique, c'est le 1 % mobilité.

Avec le 1 % eau en recul, peut-on savoir combien de temps il faut à un dispositif pour montrer son efficacité ?

Le 1 % eau est déjà bien connu. Les autres vont monter en charge petit à petit, à nous de les faire connaître. Quatre à cinq ans sont nécessaires pour que cela infuse dans les différentes collectivités et syndicats. Il faut intégrer des démarches, qu'il y ait des débats. Il s'agit de trouver des lieux de coopération et des projets. Pour l'instant, on n'est que dans du virtuel, du

théorique. Ce qui fait que l'eau et l'assainissement mobilisent plus que les autres, c'est aussi la résultante de l'action des agences de l'eau, le budget qu'elles consacrent à l'international. Cela permet même à une commune rurale, qui n'est en capacité que de mettre 2000, 3000 ou 5000 euros, de porter un projet de 100000 euros.

Ressentez-vous un nouvel élan avec l'arrivée des édiles élus en 2020 et 2021 ?

Un nouvel élan ? Non, pas vraiment. Notre surprise a été de voir que les efforts ont été maintenus. Nous craignons un effondrement de la participation à cause de ces renouvellements dans un contexte de pandémie. Certaines collectivités sont parties mais ont été compensées par d'autres, le nombre de celles qui sont impliquées se maintient. Certains projets ont été abandonnés mais les moyens ont été réaffectés. Toutefois, il reste difficile de se lancer, dans un contexte de guerres en Ukraine et au Sahel.

coopération internationale et développement et le département (lire aussi p.34). « Cela a permis de lancer le service public d'assainissement non collectif de la commune des Lacs 1, à Aného au Togo. Nous avons aussi mené le projet de pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères dans le département de Podor au Sénégal, soutenu par une subvention du syndicat mixte Sycotom [85 communes d'Ile-de-France] au titre du 1 % déchets. »

Amorce travaille sur des pistes incitatives : apporter des fonds de l'Etat grâce à l'Ademe, mettre en place un crédit d'impôt permettant de dégrever une partie de la taxe générale sur les activités polluantes ou améliorer la dotation globale de fonctionnement. « Sans une meilleure implication financière de l'Etat, la mobilisation n'aura pas lieu », assène Nicolas Garnier.

03 Mobilité : un long chemin qui commence à peine

Lancé lors de la Conférence mondiale de Dakar (Sénégal) sur les transports urbains, en 1980, Codatu est un acteur historique des échanges entre techniciens, élus et professionnels du transport pour la solidarité internationale.

Avec le Groupement des autorités responsables de transport (Gart), Codatu œuvrait depuis dix ans pour obtenir le 1 % mobilité, enfin entériné par la loi du 4 août 2021. Mais le chemin est long avant que l'arbre porte des fruits... « Les besoins sont immenses. Il ne s'agit pas, comme pour les autres 1 %, de financer des infrastructures mais de soutenir la naissance d'autorités organisatrices de transports [AOT]. Aujourd'hui, certaines n'ont qu'un directeur comme à Ouagadougou [Burkina Faso], Niamey [Niger] ou Conakry [Guinée], d'autres - Dakar

ou Abidjan [Côte d'Ivoire] - sont plus avancées, mais encore fragiles », juge Jean-Jacques Helluin, le directeur général de Codatu, qui estime que les enjeux de décarbonation se concentreront en Afrique, où les urbains seront un milliard de plus d'ici à 2050.

Le Gart rappelle que les budgets des AOT ne se sont pas remis de la pandémie et la fréquentation n'est pas au niveau de celle de 2019. « Nous sommes satisfaits que le 1 % mobilité soit né, mais nous avons besoin d'un cadre opérationnel et de savoir ce que l'Etat peut financer », assure-t-on au Gart.

Il faudra encore sans doute un mandat municipal, pour que les collectivités appréhendent les moyens d'agir en la matière et lancent de nouveaux projets. ●

(*) Réseau national de collectivités et d'entreprises qui travaillent dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des déchets.

Un nouveau programme d'appui à l'action internationale

Sur mesure Cités-unies France, le réseau historique des collectivités locales françaises engagées à l'international, dispose de quatre outils pour accompagner ses adhérentes : une vingtaine de groupes de travail, par thématique ou par pays, un fonds de solidarité, des rencontres annuelles et, surtout, un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités appelé « DCOL ». Lancé fin 2018, avec l'Agence française de développement et la

Caisse des dépôts, il propose deux appels à candidatures par an (le second pour 2022 aura lieu avant la fin de l'année).

« Il s'agit d'accompagner la politique de la coopération internationale d'une collectivité ou bien la structuration d'un projet. Pour ce faire, nous allons mettre à sa disposition un expert qui peut renforcer un groupe de travail dédié, c'est un accompagnement sur mesure », explique la directrice générale de Cités-unies France, Virginie

Rouquette. Deux tiers des accompagnements portent sur la stratégie et un tiers sur des projets. « Souvent, les collectivités ont une idée précise du pays et de la thématique sur laquelle elles veulent s'engager. Nous les aidons à voir l'éventail d'acteurs qui peuvent les accompagner et à cerner ce qu'elles attendent de la démarche », souligne-t-elle. Un dispositif qui peut s'avérer fort utile étant donné que les financements vont doubler sur les prochaines années. ●